

BILAN 2013

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
AGGLOMERATION D'AGEN
Exploitant
SAUR

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ FORAGE DE SAINT JULIEN
Captage autorisé.

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- ◆ STATION DE SAINT JULIEN

Après une absence prolongée, purger les canalisations avant tout usage sanitaire.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change :
SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Lorsqu'il existe des branchements ou des canalisations en plomb dans votre réseau d'eau intérieur, il faut prévoir leur remplacement.

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

AGGLOMERATION AGEN - MADAILLAN

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité mesuré : 100%
Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

MINÉRALISATION (DURETÉ)

Valeurs mesurées : mini. : 21,4 °F - maxi. : 22,1 °F - moyenne : 21,7 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR EN MG/L

Valeurs mesurées : mini. : 0,7 mg/L - maxi. : 0,8 mg/L - moyenne : 0,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau moyennement fluorée.

Un apport complémentaire sous forme de sels ou de comprimés est déconseillé pour les enfants de 0 à 12 mois et inutile pour le reste de la population, sauf avis médical contraire.

NITRATES

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,0 mg/L - moyenne : 0,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu de nitrates.

GLYPHOSATE (PESTICIDE)

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,1 µg/l

Aucune trace de glyphosate (herbicide) n'a été détectée lors de nos contrôles

PH

Valeurs mesurées : mini. : 7,4 unitépH - maxi. : 8,0 unitépH - moyenne : 7,7 unitépH

Références de qualité : mini. : 6,5 unitépH maxi. : 9 unitépH

Eau respectant les références de qualité.

CONCLUSION

Eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux normes réglementaires.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996